
COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, DALLERY Philippe, SOUMILLON Gilles, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, DE MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRE Sabine, FURGEROT Christian, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOURT Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, DE BEAUFORT Jean, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, LEROY Loïc, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLEN T Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, MANACH Sylvain, DUMONT Marielle, PERONNE Michèle, MATHON Christine, NORMAND Lionel DELAIRE Rose-France, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, HOUAS Jean-Claude, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, ROSAN Yves, CORDIER Michel, GERAUX Christophe, GUILBERT Joël, BAYART Dominique, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, AUZOU Emmanuel, HETROY Maxime, BOUTON Pascal.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PETIT Gérard (suppléant de DE PALMAERT Yolaine), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de LOUIS Claude), FERTEL Jean-Jacques (suppléant de BOSREDON Philippe), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : DESMAREST Gérard (pouvoir à ROBITAILLE Pierre), VAN OOTEGHEM Clarisse (pouvoir à BOHIN Pascal), MAGNIER Dominique (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), MOUTON Valérie (pouvoir à MARGRY Jean-Pierre), LEDAIN Rose-Marie (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), FACQUET Agnès (pouvoir à LENGLET Xavier), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à AUZOU Emmanuel).

Etaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, DE CALONNE Roland, CORNIQUET Jean-François, BIGNON Jean-Paul, BOULENGER Annie, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, HENQUENET Xavier, LOUART Usmée, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, ROUZAUD Jean-Marie, GAMBIER Mariel, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, DESPREAUX Xavier, DOINEL Michel, BLAREL Marc, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, SAELENS Willy, LESENNE Alain, LECLERE Jean-Claude, FAUQUEMBERGUE Martine, DE L'EPINE Audouin, SNAUWAERT Jean-Marie, BAUDEN Jean-Philippe, MARSEILLE Frédéric, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : GLORIEUX Gérard.

Le Conseil communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni le jeudi 11 mai 2017 à 18h30 à la salle pluricommunale de Namps-Maisnil à TAISNIL sous la présidence de M. DESFOSSÉS Alain.

Monsieur le Président remercie la commune Namps-Maisnil pour son accueil. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne prenant la parole de se présenter au préalable. Puis, il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Monsieur Gérard GLORIEUX, commune de Le-Bosquel, présente sa candidature.

Le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Gérard GLORIEUX comme secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, le Président explique à l'assemblée que les habitants du territoire ont la possibilité d'acheter – avec une réduction de 20 % et dans la limite d'une commande par famille – des produits de l'usine Kindy qui ne parvient pas à séduire les acquéreurs à cause de la taille excessive de son stock.

Puis, il propose de tester le système de vote électronique.

1. DIRECTION

1.1. Installation d'un nouveau délégué communautaire

Le Président invite le Conseil à procéder à l'installation d'un nouveau délégué suppléant désigné par la commune de Neuville-Coppegueule en raison de la démission de Monsieur LERY Thierry au sein du conseil municipal de Neuville-Coppegueule et en sa qualité de délégué communautaire suppléant.

Il propose de le remplacer par Monsieur BOULNOIS Jean-Yves.

En l'absence de questions ou remarques, il déclare BOULNOIS Jean-Yves installé et lui souhaite la bienvenue.

2. INFORMATIONS DU BUREAU

Le Président présente les informations suivantes :

- Des subventions à hauteur de 7 733,00 € ont été attribuées par le bureau à des foyers du territoire dans le cadre de l'OPAH.
- Des demandes de subvention DETR pour la construction d'un équipement d'accueil périscolaire sur la commune du Bosquel, la construction d'une cantine et d'un RPC maternel à Oisemont, la réfection du gymnase de Oisemont et la construction d'une résidence de tourisme à Conty ont été effectuées.

Le Président ajoute qu'un courrier annonce le versement prochain à la CC2SO d'une enveloppe de 187 378 euros dans le cadre de la dotation pour le soutien de l'investissement dans les travaux de mise aux normes et de sécurisation des établissements scolaires (d'un montant de 468 445 euros).

François THIVERNY, commune de Beaucamps-le-Vieux et vice-président, précise effectivement que les contrôles d'accès des écoles posent problème et que des travaux sont effectivement à faire.

2. FINANCES / BUDGETS ANNEXES

2.1. Budget MOBILITE : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « Mobilité » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **111 voix POUR** et **8 non-participations au vote** :

- **Arrête** le budget primitif du budget mobilité 2017 équilibré à la somme de :
 - Section de fonctionnement 2 998 000.00 €
 - Section d'investissement 1 265 100.00 €

2.2. Budget SPANC : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « SPANC » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **108 voix POUR, 1 ABSTENTION** (NORMAND Lionel) et **10 non-participations** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget SPANC 2017 équilibré à la somme de :
 - Section de fonctionnement 528 420.00 €
 - Section d'investissement 814 800.00 €

2.3. Budget REOM : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « REOM » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **109 voix POUR, 1 voix CONTRE** (QUEVAUVILLERS Louis), **3 ABSTENTIONS** (DELANNOY Claude, de BEAUFORT Jean et DELAIRE Rose-France) et **6 non-participations** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget REOM 2017 équilibré à la somme de :
 - Section de fonctionnement 3 615 000.00 €
 - Section d'investissement 6 134.82 €

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, explique qu'il rencontre des difficultés techniques pour payer sa redevance et n'obtient pas de réponse à ses questions.

Monsieur TOUREILLE, percepteur, confirme effectivement que des dysfonctionnements sont survenus, ils sont imputables à Trinoval.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que le code de collectivité figurant sur les factures est erroné et précise que le bon code figure sur le site Internet.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt demande d'inscrire rapidement à l'ordre du jour une information voire un débat du Conseil sur l'évolution de Trinoval afin de connaître les orientations prises par ses instances (président, bureau et directeur).

2.4. Budget LOGEMENT : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « Logement » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **113 voix POUR, 1 voix CONTRE** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques), **1 ABSTENTION** (DESBIENDRAS Alain) et **4 non-participations** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget LOGEMENT 2017 équilibré à la somme de :
 - Section de fonctionnement 96 325.00 €
 - Section d'investissement 86 632.58 €

2.5. Budget SERVICES TECHNIQUES : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « Services Techniques » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **117 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (DELANNOY Jean-Claude et de BEAUFORT Jean) :

- **Arrête** le budget primitif du budget SERVICES TECHNIQUES 2017 équilibré à la somme de :
- Section de fonctionnement 266 710.00 €
- Section d'investissement 19 120.52 €

2.6. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 du service « Entretien de communes » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **116 voix POUR** et **3 non-participations** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget ENTRETIEN de COMMUNES 2017 équilibré à la somme de :
- Section de fonctionnement 180 500.00 €
- Section d'investissement 697.70 €

2.7. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « Secrétariat de mairie » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **116 voix POUR**, et **3 non-participations** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget SECRETARIAT de MAIRIE 2017 équilibré à la somme de :
- Section de fonctionnement 117 168 €
- Section d'investissement 368.00 €

2.8. Budget MARPA : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « MARPA » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **104 voix POUR, 5 voix CONTRE** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, TRABOUILLET Romuald et AUZOU Emmanuel), **8 ABSTENTIONS** (de MONCLIN Arnaud, DELANNOY Jean-Claude, de BEAUFORT Jean, DELAIRE Rose-France, LEDAIN Rose-Marie, LECLECQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard et MEERSCHMAN Guy) et **2 non-participations** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget MARPA 2017 équilibré à la somme de :
- Section de fonctionnement 324 119.05 €
- Section d'investissement 140 136.82 €

2.9. Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « ZAC de CROIXRAULT » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **113 voix POUR, 5 ABSTENTIONS** (MOYENS Jean-Pierre, de BEAUFORT Jean, NORMAND Lionel, DELAIRE Rose-France et D'HAILLECOURT Bernard) et **1 non-participation** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget ZAC Croixrault 2017 équilibré à la somme de :
- Section de fonctionnement 2 230 824.31 €
- Section d'investissement 2 408 000.00 €

2.10. Budget ZAC BOSQUEL : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur la création du budget primitif 2017 « ZAC Bosquel » qui pourrait voir le jour au cours de l'année si cela s'avérait nécessaire.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **106 voix POUR, 11 ABSTENTIONS** (NOBLESSE Albert, VAN DYCKE Roseline, DUPUIS Éric, PETIT Gérard, DELANNONY Jean-Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DOMART Alain, GOETHALS Eddy, COCQ Philippe, DELAIRE Rose-France, MEERSCHMAN Guy) et **2 non-participations** au vote :

- **Approuve** la création du budget primitif 2017.

2.11. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 « ZAC Oisemont » qui est présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **113 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (VAN DYCKE Roseline, MOYENS Jean-Pierre, DELANNOY Jean-Claude, NORMAND Lionel, et **2 non-participations** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget ZAC Oisemont 2017 équilibré à la somme de :
- Section de fonctionnement 145 761.71 €
- Section d'investissement 92 520.33 €

3. FINANCES / BUDGET PRINCIPAL

3.1. Taux de fiscalité directe 2017

Madame de WAZIERS Isabelle, vice-présidente en charge des finances, explique que les services fiscaux ont adressé à la Communauté de communes les simulations de taux lissés sur 12 années. Elle présente le tableau ci-dessous contenant les éléments ayant trait à la fiscalité qu'il est proposé de mettre en œuvre :

Harmonisation des taux sur 12 ans

	Taux sans lissage	Produit sans lissage	Taux 2016	Taux lissés sur 12 ans	EPCI	Produits avec lissage		
Habitation	16,95	4 881 431,00 €	16,63%	16,65%	CCSOA		4 881 431,00 €	Différence
			18,25%	18,15%	CCRO			
			16,77%	16,78%	CCCONTY			
Foncier bati	13,29	2 974 435,00 €	12,52%	12,57%	CCSOA	1 723 648,00 €	2 951 818,00 €	Différence
			14,66%	14,54%	CCRO	510 320,00 €		
			14,45%	14,35%	CCCONTY	717 850,00 €		
Foncier non bati	26,41	1 359 323,00 €	23,74%	23,94%	CCSOA	706 339,00 €	1 360 441,00 €	Différence
			33,43%	32,89%	CCRO	401 303,00 €		
			25,72%	25,77%	CCCONTY	252 799,00 €		
CFE	12,76	1 361 364,00 €	12,37%	12,45%	CCSOA	1 129 685,00 €	1 392 180,00 €	Différence
			17,99%	17,64%	CCRO	96 067,00 €		
			13,30%	13,31%	CCCONTY	166 428,00 €		
							10 585 870,00 €	9 317,00 €

CFE (Eolien)	10 585 870,00 €
IFER	318 342,00 €
CVAE	725 595,00 €
TASCOM	332 462,00 €
	6 577,00 €
	11 968 846,00 €
FNGIR	-872 509,00
Allocations compensatrices	230 326,00 €
	11 326 663,00 €

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les exemples suivants :

- CC2SOA : un couple sans enfants dont l'habitation a une valeur locative nette de 2 952 euros verrait sa taxe d'habitation passer de 491 euros à 492 euros en 2017, à base constante ; avec une actualisation des bases de 1,004 % la taxe passerait à 494 euros en 2017.
- CC2RO : un couple avec 2 enfants dont l'habitation a une valeur locative nette de 1 925 euros verrait sa taxe d'habitation passer de 351 euros à 349 euros en 2017, à base constante ; avec une actualisation des bases de 1,004 % la taxe passerait à 351 euros en 2017.
- Contynois : une famille monoparentale avec 2 enfants dont l'habitation a une valeur locative nette de 2 302 euros verrait sa taxe d'habitation passer à 386 euros en 2017, à base constante ; avec une actualisation des bases de 1,004 % la taxe passerait à 388 euros en 2017.

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur les taux sans lissage, soit :

• Taxe Habitation	16,95 %
• Foncier bâti	13,29 %
• Foncier non bâti.....	26,41 %
• Cotisation foncière des entreprises	12,76 %

et de se prononcer simultanément sur un lissage de la fiscalité sur 12 ans en application de l'Article 1638-0bis du Code Général des Impôts, les taux lissés apparaissant colonne 5 du tableau annexé.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **111 voix POUR, 2 voix CONTRE (COCQ Philippe et DANCOURT David), 5 ABSTENTIONS (DELANNOY Jean-Claude, DUBOS Philippe, de BEAUFORT Jean, CHARBONNIER Sylvain et HETROY Maxime) et 2 non-participations** au vote,

- **Décide** de lisser la fiscalité sur une période de 12 années en application de l'article 1638-0bis du Code Général des Impôts
- **Fixe** des taux de fiscalité directe 2017 ainsi qu'il suit ci-dessus

3.2. Budget principal : budget primitif 2017

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2017 du « Budget principal » de la CC2SO qui est présenté en séance. Il indique que de légères modifications ont été apportées au budget, elles portent sur l'inscription d'une dépense supplémentaire à hauteur de 11 625 € pour la mise en œuvre d'une armoire de « montée en débit » sur la commune de Le-Mazis et une recette de 254 000 € allouée par la Région pour l'école de Namps-Maisnil.

Laurence NOUGEIN, commune de Quevauvillers, indique que le directeur de son école demande si le budget de 45 euros comprend les ramettes de papier. Par ailleurs, ce dernier déplore de ne pas recevoir de réponse à ses emails et de ne pas être informé des interventions et réparations.

Jannick LEFEUVRE, en charge du scolaire, lit en séance les emails envoyés les 21 et 28 avril à toutes les écoles par Emmanuelle BISSIEUX précisant entre autres les questions budgétaires, l'usage des 45 euros (dédiés aux fournitures scolaires et administratives, hors abonnements téléphoniques et Internet), la base de calcul des budgets, la non-révision des crédits, les renouvellements de manuels scolaires, le crédit de 10 euros par élève pour les sorties pédagogiques, la prise en charge de l'OCCE et la date de vote du budget fixée le 11 mai 2017.

Concernant l'absence de dialogue qui est reprochée au service scolaire, monsieur LEFEUVRE Jannick objecte qu'une réponse est systématiquement envoyée à chaque demande. Il explique que des délégués de la CC2SO ont été désignés afin de participer à chaque conseil d'école et de répondre précisément aux questions relatives aux travaux et services de la CC2SO ; ils seront mis en copie de tous les échanges entre et les services et les techniciens.

Il souligne que le point de vue des directeurs d'école a changé car ils ont constaté l'ampleur du travail du service scolaire.

Il a proposé aux quatre inspectrices intervenant sur le territoire d'organiser des rencontres avec les directrices et directeurs de chaque secteur afin d'aborder les problèmes et dysfonctionnements rencontrés.

Si la critique est nécessaire, il déplore néanmoins l'opposition systématique dont font preuve certains directeurs d'école. Il souligne que le service scolaire fournit ses meilleurs efforts dans le cadre de la prise de compétence scolaire de la CC2SO, qui date de janvier 2017 et que la Communauté de communes n'a pas choisie. Il attend des directrices et directeurs d'écoles qu'ils s'adaptent à cette nouvelle situation et prennent en considération l'ampleur des travaux qu'implique la prise de compétence.

Concernant les réseaux sociaux, il indique que certaines remarques de Jean-Luc LEFEBVRE (délégué départemental de l'éducation nationale et ancien maire d'Airaines) au sujet du manque de toilettes à la cantine de sa ville ont été relayées sur Facebook par des parents d'élèves, *a priori* à la demande de la directrice d'école.

Jannick LEFEUVRE admet que des améliorations sont nécessaires et souligne qu'il est ouvert et prêt à répondre aux appels téléphoniques. Il demande que les représentants de la Communauté de communes participant aux conseils d'école coopèrent pleinement à cette entreprise.

Le Président souligne que Jannick LEFEUVRE s'investit pleinement dans la compétence scolaire.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande que les règles d'hygiène soient respectées lors des visites de personnes extérieures dans les cantines.

Thierry HEBERT, en charge de l'entretien des bâtiments, explique qu'il est difficile de planifier les travaux et interventions dans les écoles qui sont toujours urgents. Toutefois, il rappelle qu'il est obligatoire de prévenir le directeur d'école avant l'intervention.

Le Président souligne que Thierry HEBERT s'investit pleinement dans l'entretien des bâtiments.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, fait part de son inquiétude à l'égard de l'endettement de la Communauté de communes déjà important et bientôt grossi d'un emprunt de 2,5 millions d'euros. Il demande si des choix seront nécessaires prochainement afin de limiter cet endettement, d'autant plus que les dotations de l'État vont diminuer dans les prochaines années. Par ailleurs, il observe que certaines dettes sont assorties de taux supérieurs à 4 voire 4,5 % et il demande si la Communauté de communes compte renégocier ces taux.

Le Président répond que les communautés de communes ont cherché à renégocier les emprunts mais il rappelle que les pénalités appliquées par les banques peuvent être dissuasives. Il ajoute que l'emprunt de 2,5 millions d'euros ne sera peut-être pas nécessaire.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances rappelle que la capacité de désendettement de la Communauté de communes est de 0,969693, soit moins de 1 an pour rembourser, ce qui est très raisonnable eu égard à la moyenne constatée par ailleurs qui s'élève à environ 6 ans.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, observe que les frais postaux de la présente séance s'élèvent à plus de 800 euros pour un document qui avait déjà été envoyé aux élus et il demande s'il n'existe pas d'autres moyens de transmission moins onéreux.

Le Président répond que tous les élus n'impriment pas les documents et que pour le budget l'envoi du document papier est préférable.

Isabelle de WAZIERS ajoute que le format du document de la présente séance est différent de celui envoyé lors de la précédente séance.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **111 voix POUR, 6 ABSTENTIONS** (DELANNOY Jean-Claude, DUBOS Philippe, de BEAUFORT Jean, COCQ Philippe, LABESSE Jean-Marc et DANCOURT David) et **3 non-participations** au vote :

- **Arrête** le budget primitif du budget PRINCIPAL 2017 équilibré à la somme de :
- Section de fonctionnement 24 284 114.50 €
- Section d'investissement 13 209 139.99 €

4. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS ET A L'ADUGA.

Le Président explique que, par délibération du 10 mars 2017, le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois (SMPGA) a modifié ses statuts notamment en termes de représentation. Il en va de même de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA). Il est demandé de procéder à la désignation de 4 membres appelés à siéger au SMPGA, les mêmes représentants siégeront au Conseil d'Administration de l'ADUGA.

Par ailleurs, il convient de préciser les noms de 2 représentants parmi les 4 à désigner appelés à siéger au Bureau des deux instances ci-dessus.

Il s'enquiert des candidatures.

Les candidatures sont les suivantes :

- DESFOSES Alain
- STOTER Jean-Jacques
- BLEYAERT Joseph
- de WAZIERS Isabelle

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 112 voix POUR, 1 ABSTENTION et 7 non-participations au vote, a élu les représentants ci-dessus.

Pour le Syndicat Mixte de Pays du Grand Amiénois

- *Alain DESFOSES,*
- *Isabelle de WAZIERS*
- *Joseph BLEYAERT*
- *Jean-Jacques STOTER*

Pour le Bureau

- *Alain DESFOSES*
- *Jean-Jacques STOTER*

5. ELECTION DES DELEGUES AU SISCO D'AIRAINES

Le Président indique qu'il convient en séance de procéder à la désignation d'un nouveau délégué en remplacement de M. COURTOIS Jérôme ne détenant plus de mandat de conseiller municipal. La commune d'ETREJUST propose de lui substituer M. BEAUCOURT Roger.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 111 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 5 non-participations au vote, a élu BEAUCOURT Roger en remplacement de COURTOIS Jérôme au SISCO d'Airaines (vote à bulletin secret).

6. ELECTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'AIRAINES.

Le Président indique que la Préfecture a demandé à la CC2SO de procéder à la désignation de 5 représentants supplémentaires au sein ce syndicat. M. Thierry HEBERT ayant été désigné à l'occasion d'une séance précédente, il est proposé de compléter la liste des représentants par les personnes suivantes :

- AIRAINES : *M. NOBLESSE Albert*
- LALEU : *M. KASIMIRSAK Edouard et M. TERNISIEN Jean-Pierre*
- METIGNY : *M. BORDE René et M. BOUTON Pascal*

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 112 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 5 non-participations au vote, a élu Messieurs NOBLESSE, KASIMIRSAK, TERNISIEN, BORDE et BOUTON au sein du syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Airaines (vote à bulletin secret).

7. ZAC DE OISEMONT

7.1. Règlement de zone

Le Président rappelle que les élus ont été destinataires lors du dernier conseil communautaire du règlement de zone ayant trait à la ZAC de Oisemont, ce règlement a pour objet de fixer les conditions de cession des terrains de la ZAC afin d'éviter qu'un éventuel acquéreur puisse effectuer une opération de plus-value financière en revendant les terrains acquis. Par ailleurs, ce règlement fixe les obligations de compatibilité architecturale avec le PLU de la commune, des obligations en termes de dépôt des permis de construire et enfin des dégradations opérées à la voirie pendant la phase de réalisation de la construction du bâti.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur ce règlement dont ils ont pu prendre connaissance.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 116 voix POUR et 4 non-participations au vote approuve le règlement de zone pour la ZAC de Croixrault.

8. DEMANDES D'ADHESION A LA CC2SO DES COMMUNES D'ALLERY, SAISSEVAL, LE MESGE ET FOURDRINOY.

Le Président indique que dès 2016, les communes d'Allery, Saisseval, Le-Mesge et Fourdrinoy avaient fait part de leur souhait de quitter leur EPCI d'origine pour être rattachées à l'ex-CCSOA. Une délibération du 14 juin 2016 prise en Conseil communautaire a approuvé ces demandes d'adhésion.

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Préfet a souhaité des fusions de bloc à bloc repoussant ainsi cette intégration.

La procédure de droit commun prévoit les modalités de retrait comme suit :

1. Consentement de l'organe délibérant de l'EPCI que la commune souhaite quitter.
2. Si l'EPCI est favorable, délibération des conseils municipaux à la majorité des deux tiers dans un délai de 3 mois, sachant que l'absence de réponse vaut avis négatif.
3. En parallèle la commune doit demander son rattachement au nouvel EPCI qui doit à son tour délibérer en conseil communautaire pour l'accueillir.
4. En cas d'avis favorable, délibération des conseils municipaux de l'EPCI d'accueil à la majorité des 2/3 dans un délai de 3 mois, sachant que l'absence de réponse vaut dans ce cas avis favorable.

À ce jour, seule la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme s'est prononcée favorablement au départ de la commune d'Allery (850 habitants). Cependant les communes de Saisseval, Le-Mesge et Fourdrinoy (totalisant environ 850 habitants) ont fait connaître leur souhait de rattachement à la Communauté de communes Somme Sud-Ouest.

Le bureau a émis un avis favorable à ces demandes d'intégration, il appartiendra au Conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Président estime qu'une commune est libre de son choix de rejoindre la CC2SO, à partir du moment où il existe une continuité territoriale.

Les modalités financières de ces rattachements feront l'objet de délibérations ultérieures.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, indique que la commune enclavée de Cavillon n'a pas délibéré favorablement à ce rattachement.

Le Président indique que la CDCI se prononcera sur ce sujet courant juin et que le préfet tranchera ensuite.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, estime qu'avant de se prononcer sur ce rattachement, il est nécessaire d'en connaître les modalités financières. Il indique qu'il attend depuis de longues semaines une réponse de Monsieur ZACHAREWICZ afin de pouvoir statuer en conseil municipal.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, rappelle qu'une réponse lui a déjà été donnée et qu'à sa demande de précisions complémentaires, une réponse sera donnée très prochainement ; il précise qu'il a été contraint de s'absenter des services pendant 15 jours.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, demande de distinguer le vote concernant Allery et celui concernant les autres communes.

Le Président accepte de procéder ainsi.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote sur le principe du rattachement de la commune d'Allery.

Le Conseil Communautaire par 109 voix POUR, 2 voix CONTRE (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques et LAROCHE Denis), 8 ABSTENTIONS (DALLERY Philippe, GAILLET Gérard, PETIT Gérard, MEERSCHMAN Guy, CHOPIN Jean-Pierre, HETROY Maxime, DOMART Alain et CHARBONNIER Sylvain) et 1 non-participation au vote, approuve les demandes d'intégration des communes d'Allery, Saisseval, Le-Mesge et Fourdrinoy.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, s'enquiert du sens de ce vote « de principe ».

Le Président explique que l'avis demandé présentement au Conseil sera présenté au préfet avec la demande de rattachement. Si le préfet l'accepte, la communauté de communes devra voter une nouvelle délibération incluant cette fois les conditions financières du rattachement ; chaque commune devra également en délibérer.

En tant que membre de la CDCI, Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, explique que depuis le 1^{er} janvier 2017 les communes situées en bordure de leur communauté de communes de rattachement peuvent demander d'en sortir, mais la préfecture rechigne à effectuer de nouveaux calculs sur les conséquences du rattachement. Il rappelle que les communes dont il est question ont manifesté à maintes reprises leur souhait d'être rattachées à la CC2SO.

Il explique que la commune de Le-Mesge compte un parc éolien mais que la totalité de la fiscalité afférente revient à la Communauté de communes Nièvre et Somme. Selon lui, il importe que la CDCI connaisse l'avis du Conseil communautaire sur le principe de ce rattachement avant de statuer dessus.

Le Président précise que ce rattachement permettrait de supprimer un Sisco, ce qui pourrait motiver une décision favorable de la préfecture.

Il est demandé si le rattachement de ces 4 communes accroîtra les difficultés rencontrées par Trinoval.

Le Président répond que ces communes adhèrent déjà à Trinoval. En revanche, il serait intéressant qu'Hallencourt reste dans le giron de Trinoval.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote sur le principe du rattachement des communes de **Saisseval, Le-Mesge et Fourdrinoy**.

Le Conseil Communautaire par 90 voix POUR, 5 voix CONTRE (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, SOUMILLON Gilles, DE SAINT GERMAIN Lyliane, VAQUER Florence et MICHAUX Colette), 25 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, LENEL Marcel, DUPUIS Eric, CELISSE Gérard, DELANNOY Jean-Claude, DOMART Alain, LOUVARD Annie, DEMAREST Vincent, LAROCHE Denis, BOULET Sylvie, NOPPE Robert, CHARBONNIER Sylvain, DESMARQUET Jean-Pierre, COCQ Philippe, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, GAILLET Gérard, DELHOMELLE Béatrice, MEERSCHMAN Guy et HETROY Maxime), approuve les demandes d'intégration des communes Saisseval, Le-Mesge et Fourdrinoy.

9. MOBILITE

9.1. Mise en place d'un régime d'astreinte pour la mobilité

Le Président explique qu'il est proposé de mettre en place une astreinte de week-end au service mobilité pour assurer, notamment, des transferts de conducteurs vers les gares et pour prendre le relais si l'amplitude horaire des 14 heures de conduite est dépassée. Le coût est d'environ 120 euros par astreinte.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 117 voix POUR et 3 non-participations au vote, approuve la mise en place d'un régime d'astreinte pour le service « mobilité ».

9.2. Convention avec la Région – Transport à la demande.

Le Président propose de l'autoriser à signer une convention avec la région Hauts-de-France, compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le « transport public de personnes ». Cette convention permettra d'étendre le TAD aux secteurs de Oisemont et Conty, dans le cadre d'une première phase expérimentale.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Marc DEWAELE, vice-président en charge de la mobilité, explique qu'il est envisagé de desservir l'agence Pôle emploi de Friville-Escarbotin et Abbeville, ainsi que l'hôpital. Il annonce aussi que quatre circuits seraient mis en place pour relier le centre aquatique :

- Oisemont, Airaines, Molliens-Dreuil
- Gauville, Lignièrès-Châtelain, Caulières, Epléssier, Poix-de-Picardie
- Senarpont, Beaucamps-le-Vieux, Liomer, Hornoy-le-Bourg
- Oresmaux, Le Bosquel, Conty, Namps-Maisnil, Quevauvillers, Croixrault

Le tarif s'élèverait à 2 euros, avec réservation, le service serait ouvert aux enfants âgés de plus de 12 ans.

Le coût serait de 7 500 euros pour 2 mois, une personne observerait le déroulement de l'expérience.

La mise en place serait effective dès cet été.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, signale une erreur en page 1 du document (Poix-de-Picardie au lieu de Croixrault).

Marc DEWAELE, vice-président en charge de la mobilité, indique que les usagers devront prévenir la Communauté de communes au plus tard à midi la veille. Il précise que des informations seront envoyées aux écoles et aux communes.

L'expérimentation de cet été montrera si le service doit être maintenu, prolongé ou non.

Les services de transport de la Communauté de communes sont ouverts à tous les publics, contrairement aux autres prestataires. La Communauté de communes se positionnera en vue du renouvellement du marché en 2019.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 117 voix POUR, 2 voix CONTRE (GUILBERT Joël et D'HAILLECOURT Bernard) et 1 ABSTENTION, autorise le Président à revêtir de sa signature la convention avec la Région Hauts de France, compétence pour le TAD.

10. SCOLAIRE

10.1. Adhésion au groupement de commande ENT

Le Président indique que la Communauté de communes Somme Sud-Ouest souhaite adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Somme Numérique pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Le coût de l'adhésion à la plateforme ENT s'élève à 8,30 € par élève et par an.

Le Président invite le Conseil à l'autoriser à revêtir de sa signature l'acte constitutif et l'avenant n°1.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 116 voix POUR et 4 non-participations au vote, autorise son Président à revêtir de sa signature l'acte constitutif du groupement ainsi que l'avenant n°1.

10.2. Adoption de la Charte ENT

Le Président explique que dans le cadre de l'adhésion au groupement de commande « Somme Numérique » dans le cadre des TIC, il convient d'adopter la Charte Environnement Numérique de Travail, dont les élus ont trouvé copie jointe à la convocation.

Il invite le Conseil à l'autoriser à revêtir de sa signature ladite Charte.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 117 voix POUR et 3 non-participations au vote, adopte la Charte Environnement Numérique de Travail et autorise son Président à revêtir de sa signature ladite Charte.

10.3. Versement de subvention aux coopératives scolaires pour les sorties pédagogiques.

Ce point est retiré de l'ordre du jour étant donné qu'il fait l'objet d'une délibération du bureau.

11. SOMME NUMERIQUE

11.1. Programme complémentaire de l'opération Somme Très Haut Débit 2012-2018 - Opérations 2017 de Montée en débit sur le réseau cuivre.

Le Président explique que dans le cadre du programme 2012-2018 « Schéma directeur territorial d'aménagement de la Somme », il est prévu la création d'une armoire de « montée en débit » sur la commune de Le-Mazis.

Ce programme complémentaire nécessite un financement de la CC2SO à hauteur de 11 625 €, soit 125 € par ligne traitée.

Le Bureau a émis un avis favorable. Le Conseil est invité en séance à se prononcer sur ces dispositions, les crédits nécessaires ayant été prévus au budget du présent exercice.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, indique que certaines communes n'ont pas accès à Internet, ce qui contraint certains usagers à des dépenses importantes. Il demande comment permettre aux habitants de bénéficier d'une meilleure connexion alors qu'Orange refuse d'améliorer la qualité de la liaison téléphonique tant que celle-ci n'est pas tombée en panne.

Le Président propose d'inviter Somme Numérique à intervenir lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire. Il invite les communes rencontrant un problème similaire à envoyer un courrier à la Communauté de communes qui ainsi pourrait soutenir leurs doléances par une délibération spécifique du Conseil.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 111 voix POUR et 9 non-participations au vote, valide le programme complémentaire de réalisation d'une armoire de « montée en débit » sur la commune de Le-Mazis pour un montant à charge de la CC2SO de 11 625 €.

12. URBANISME

12.1. Instruction du droit des sols / refacturation aux communes

Le Président explique que la Loi ALUR du 24 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition des services de l'État auprès des communes disposant d'un document d'urbanisme pour l'instruction liée au droit des sols, au plus tard au 1^{er} juillet 2015 pour les communes disposant d'un PLU et au 1^{er} janvier 2017 pour celles dotées d'une carte communale et adhérant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Par une délibération en date du 24 juin 2016, la CC2SO a validé la création d'un service commun « autorisation du droit des sols » au niveau du syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois pour 12 communes. Depuis le 1^{er} janvier 2017, 11 nouvelles communes sont concernées par ce dispositif, il convient donc d'élargir le recours à ce service et de permettre la refacturation des permis de construire, de démolir, d'aménager et des déclarations préalables.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, s'enquiert des prestations facturées et de leur montant.

Le Président rappelle que les certificats d'urbanisme sont pris en charge par la communauté de communes. En revanche, les permis de construire, de démolition et autres sont refacturés aux communes à prix coûtant.

Il précise que le droit de l'urbanisme (le PLUi) est exercé par la CC2SO et que le droit des sols (certificats d'urbanisme et permis de construire) est exercé par les communes.

Monsieur CHARBONNIER Sylvain, commune de Molliens-Dreuil, estime que les retours sont rapides, mais il observe que la facturation n'arrive pas.

Il est expliqué qu'il manquait de nombreux documents pour mettre en place la convention.

Le Président rappelle que les coûts avaient été précisés l'an dernier au moment de l'adhésion.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 118 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (de BEAUFORT Jean et DENEUX Gérard), invite son Président à refacturer aux communes le coût de l'instruction des autorisations liées au droit de sols.

12.2. Convention « Plan de mobilité rurale ».

Le Président explique que l'ex-Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois a intégré dans l'élaboration de son PLUi la mise en place d'un « plan de mobilité rurale ». Ce plan de mobilité rurale se trouve régi par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Ce plan prend en compte les spécificités des territoires à faible densité démographique afin d'y améliorer la mise en œuvre du droit au transport, notamment en veillant à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés de véhicules et les modes de déplacement non motorisés.

Après arrêt, le plan est soumis pour avis au Conseil régional, au Conseil départemental et aux autorités organisatrices de la mobilité concernée.

Ce plan de mobilité rurale sera étendu à l'ensemble du territoire de la CC2SO.

Pour sa réalisation, il a été sollicité l'accompagnement du Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois, lequel sera maître d'ouvrage de la réalisation de ce plan de la mobilité rurale, eu égard de sa compétence SCOT.

Le coût d'élaboration de ce document s'élève à 120 000 €, dont 51 000 € pris en charge par l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois, 48 000 € de subventions de l'ADEME et 21 000 € de participation de la CC2SO.

Il est proposé d'autoriser le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir entre l'ADUGA, l'ADEME et l'EPCI (convention jointe en annexe de la convocation).

Marc DEWAELE, vice-président en charge de la mobilité, affirme que cette expérimentation est unique en France.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, estime que la mobilité rurale est un sujet très important pour une communauté de communes aussi vaste que l'est la CC2SO. Ce que révélera ce plan de mobilité rurale étayera l'expression des besoins de développement de la Communauté de communes, dans le cadre du PLUi.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 113 voix POUR, 1 voix CONTRE (COCQ Philippe), 2 ABSTENTIONS (LESUR Alain et MICHAUX Colette), approuve la mise en place du « plan de mobilité rurale » à l'échelle du territoire de la CC2SO et autorise le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir entre l'ADUGA, l'ADEME et la CC2SO.

12.3. Bail emphytéotique - Plachy-Buyon.

Le Président indique que la Communauté de communes a fait l'acquisition d'une emprise foncière sur la commune de Plachy-Buyon afin d'y permettre la réalisation de 3 logements locatifs aidés par l'OPSOM. Pour la réalisation de ce projet, il convient de mettre à disposition de l'OPSOM ledit terrain. Cette mise à disposition doit se concrétiser par la mise en place d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 années au profit du bailleur social précité.

Le Conseil est invité en séance à autoriser le Président à revêtir de sa signature ledit bail emphytéotique.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi la communauté de communes achète ce terrain.

Le Président répond que la CC2SO mène à terme ce projet qui avait été initié par la Communauté de communes du Contynois. Il ajoute que les terrains ont déjà été achetés.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, rappelle que le terrain avait été préempté par sa commune puis rétrocédé à la communauté de communes de Conty de façon à y construire trois logements subventionnés. Les logements sont en cours de construction, par conséquent il est impossible de revenir sur cette opération.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (LESUR Alain), 4 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, GOETHALS Eddy, DEMAREST Vincent et DELAIRE Rose-France), approuve la mise en place d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans au profit de l'OPSOM pour la réalisation de logements sociaux sur la commune de Plachy-Buyon et autorise son Président à revêtir de sa signature ledit bail.

13. VOIRIE/ESPACES VERTS

13.1. Modalités de refacturation aux communes des interventions des services techniques communautaires.

Le Président explique que l'ex-CCRO a fixé dans une délibération du 13 février 2015 le montant d'intervention à la journée des ateliers à 150 € TTC. Il est proposé de fixer les tarifs pour la CC2SO à hauteur de 21.50 € TTC de l'heure, soit 150,50 € à la journée.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 115 voix POUR, 1 ABSTENTION (DELANNOY Jean-Claude) et 4 non-participations au vote, fixe la tarification des services techniques à 21,50 € TTC de l'heure, soit 150,50 € la journée

14. CENTRE AQUATIQUE

14.1. Validation du POSS et du règlement intérieur

Dans le cadre de l'ouverture du centre aquatique AQUASOA, le Président invite le Conseil à valider le Plan d'organisation de surveillance et des secours (POSS) ainsi que le règlement intérieur de l'établissement.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, demande si les enfants peuvent ou non apporter leurs jouets (seaux, pelles, arrosoirs) à la pataugeoire, ce qui, dans l'affirmative, poserait un problème d'hygiène.

Le Président répond que c'est à l'appréciation du maître-nageur. Il s'engage à examiner cette question.

Il indique que l'équipement aquatique est ouvert depuis le 2 mai et qu'il a reçu 850 personnes le samedi et 1 150 personnes le dimanche. Aucun dysfonctionnement n'est à signaler.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, estime que le règlement trop restrictif (bonnet de bain obligatoire, interdiction du grand bassin pour les enfants âgés de moins de 11 ans) risque de faire diminuer la fréquentation.

Le Président explique qu'un enfant âgé de moins de 11 ans qui était censé être sous la surveillance de ses parents a failli se noyer dans le grand bassin. Il ajoute qu'il est préférable que le règlement soit restrictif au début.

Patrick DRUOT, commune de Gauville, estime que le tarif pour les scolaires (280 euros pour moins de 100 élèves) est exorbitant.

Le Président répond que la commission en charge du sujet réexaminera éventuellement la question.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, explique que les tout jeunes scolaires doivent faire leur apprentissage dans le grand bain, ce qui peut poser problème.

Le Président répond que la piscine est accessible aux CM2, pas aux tout jeunes enfants. Par ailleurs, le plan d'apprentissage de la natation a été validé par l'inspection d'académie. Les petits bassins seront ouverts aux tous petits dès le mois de septembre.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, explique que l'accès au jardin aquatique restreint aux enfants âgés de moins de 6 ans pose problème aux familles qui ont des enfants âgés de moins et de plus de 6 ans.

François THIVERNY prend note de cette question en vue des prochaines réunions de la commission.

Le Président souligne l'implication dont les personnels de la piscine ont fait preuve lors des premières journées d'ouverture de la piscine et autour des animations organisées à cette occasion.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 113 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, VILTART Vincent et HETROY Maxime), approuve le Plan d'Organisation de Surveillance et des Secours (POSS) ainsi que le règlement intérieur de l'établissement.

15. DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LIOMER

Le Président explique que dans le cadre de sa compétence scolaire, la CC2SO a effectué des travaux de réfection de toiture de la salle polyvalente de Liomer utilisée pour la cantine pour un montant de 46 490,22 € TTC.

Il convient désormais de demander le remboursement de cette facture déduction faite des subventions et du FCTVA, au prorata du temps d'utilisation par la commune, soit 30 %.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition. Il appartient aux élus en séance de se prononcer sur ce point.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 111 voix POUR, 3 voix CONTRE (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, MOYENS Jean-Pierre et QUILLENT Jean-Claude), 5 ABSTENTIONS (DELANNOY Jean-Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BODERAU Etienne, MORAIN Bernard et CHELLE POIRET Sabine) et 1 non-participation au vote, approuve la demande de remboursement des travaux de toiture de la salle des fêtes de la commune de Liomer pour 30% des travaux déductions faites.

16. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CAUE EN CC2SO

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la CC2SO au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Somme).

Cette structure peut faire bénéficier ses adhérents :

- D'un conseil personnalisé sur des questions d'architecture, d'urbanisme, et d'aménagement du cadre de vie,
- D'un appui à l'élaboration des projets.

Il rappelle que le montant annuel de la cotisation s'élève à 500 € pour les collectivités et EPCI de 10 000 à 50 000 habitants.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 110 voix POUR, 1 voix CONTRE (de BEAUFORT Jean), 3 ABSTENTIONS (DUBOS Philippe, CALIPPE Alain et DUMONT Marielle) et 6 non-participations au vote, approuve le renouvellement de l'adhésion au CAUE et autorise son Président à signer tout document à intervenir.

17. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET A L'ASSOCIATION DES COMMUNAUTES DE FRANCE.

Le Président indique que l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Communautés de France (ADCF) ont sollicité l'établissement pour adhérer à leurs associations. Le montant de l'adhésion à l'AMF s'élève à 2 186,98 €, l'adhésion à l'ADCF s'élève à 4 015,00 €.

Le Conseil est invité en séance à se prononcer sur ces adhésions.

Isabelle de WAZIERS, en charge des finances, indique qu'elle est la représentante de l'ADCF pour les Hauts-de-France et souligne que c'est un lieu d'échange intéressant pour la CC2SO.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, s'interroge sur le bien-fondé de l'adhésion à l'AMF pour la CC2SO.

Le Président répond que cela permet de croiser les informations et il ajoute que l'AMF organise des réunions intéressantes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 103 voix POUR, 5 voix CONTRE (CELISSE Gérard, TEN Alexis, COCQ Philippe, LABESSE Jean-Marc, DANCOURT Daniel), 11 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LENEL Marcel, DUTITRE Philippe, LESUR Alain, MOYENS Jean-Pierre, DUBOS Philippe, VAQUER Florence, de BEAUFORT Jean, GAILLET Gérard, HOUAS Jean-Claude et WATELAIN Philippe) et 1 non-participation au vote, approuve l'adhésion de la CC2SO à ces deux associations et invite son Président à signer tout document à intervenir.

18. RESSOURCES HUMAINES

18.1. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur la modification du tableau indicatif des emplois ainsi qu'il suit :

- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (suite à la réussite au concours d'un agent) et sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017.
- p

Il est proposé de procéder à la création de cet emploi pour une durée de 8 mois.

Marc DEWAELE, en charge de la mobilité, ajoute que les personnes en emploi civique permettront de développer l'opération « 120 tablettes ». Ce type de démarche est nécessaire, notamment pour les personnes âgées de plus de 60 ans visées par la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) pour lesquelles la dématérialisation croissante des démarches administratives pose des difficultés. Il invite les maires de la CC2SO à assurer aux personnes âgées que des formations à la dématérialisation (individuelles ou en groupe) leur seront proposées sur une tablette, afin de les rassurer. La tablette sera simple d'utilisation et proposée à un prix accessible.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 115 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (LESUR Alain, VASSEUR Dany et D'HAILLECOURT Bernard) et 2 non-participations au vote, approuve la modification du tableau indicatif des emplois.

19. TRINOVAL

19.1. Modification des statuts

Le Président indique que, par délibération du 4/04/2017, le Comité Syndical de TRINOVAL a adopté ses nouveaux statuts à l'unanimité. Conformément à l'Article L5211-20 du CGCT, il appartient aux EPCI adhérents de délibérer dans un délai de 3 mois sur les statuts approuvés par le Comité syndical. Lesdits statuts, qui seront soumis en séance à l'approbation du Conseil, figurent en annexe à la convocation.

Il affirme qu'à l'occasion d'une réunion du nouveau Conseil de Trinival il a remarqué que les débats étaient plus clairs et simples. Deux réunions des maires du territoire seront organisées chaque année. La prochaine aura lieu dans le courant du mois de juin.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, observe que le Comité syndical de Trinoval a, dans sa nouvelle composition, adopté les statuts fixant ladite composition, ce qui semble un peu particulier. Il rappelle que le Conseil communautaire de la CC2SO avait fait son possible afin de ne pas entraver cette évolution, en désignant ses nouveaux représentants le plus rapidement possible pour que le personnel de Trinoval soit payé à temps.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, objecte que seuls le président et les vice-présidents risquaient de ne pas être payés.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, estime que la façon dont les délégués ont été dépossédés de leur fonction de représentation au sein de Trinoval frise l'indécence et laissera des traces dans les esprits.

Il ajoute que M. BILLOT Jean-Claude, président de cette structure, devra quitter ce poste si sa commune rejoint la métropole d'Amiens. Dans ces conditions, il souhaite connaître les projets de ce dernier pour Trinoval.

Le Président rappelle qu'aucun candidat ne s'est présenté face à Jean-Claude BILLOT lors de son élection.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, explique que, selon une étude présentée au Conseil des délégués de Trinoval, la structure se trouve en complète illégalité. Elle demande que le Conseil communautaire de la CC2SO n'en soit pas complice et elle formule un vœu de retour à la légalité.

Joseph BLEYAERT, commune de Belleuse, souligne en tant que vice-président en charge des finances de Trinoval que le trésor public lui a bien stipulé que si rien n'était fait « personne ne serait payé ». Il ajoute que si la préfecture validait le rattachement de la commune de Jean-Claude BILLOT, l'opération interviendrait au 1^{er} janvier 2018. Il confirme que la situation de Trinoval n'est pas conforme à la légalité et doit être régularisée au 1^{er} janvier 2018. Enfin, il explique qu'une grande fusion avec le Plateau Picard est à l'étude afin de diminuer les coûts.

Il estime que Trinoval n'a pas été aidé par ses parties prenantes, notamment par la préfecture qui l'a contraint à prendre des décisions dans l'urgence.

Le Président explique que, selon les avocats, la création d'un EPIC serait une obligation pour Trinoval. Or les services de l'État n'ont pas encore formulé cette exigence et il convient donc d'y réfléchir avant toute décision.

Christophe GERAUX, commune de Méricourt-en-Vimeu, vice-président de Trinoval, invite le Conseil communautaire à davantage d'indulgence à l'égard de Trinoval qui, selon lui, n'est pas seul responsable et a été également mis devant le fait accompli. Il invite la CC2SO à convier MM. Billot et Beuvry afin qu'ils puissent présenter la situation et il rappelle qu'à cet effet une réunion est prévue au mois de juin au cours laquelle les explications nécessaires seront données.

Il indique qu'il est prévu que M. BILLOT assiste à la séance du mois de juin et que la première conférence des maires se tienne au mois de septembre.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, propose de reporter le présent point de l'ordre du jour.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, propose également ce report.

Le Président objecte que Trinoval a besoin de ses statuts.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, répond que ce vote peut intervenir dans les 3 mois, c'est-à-dire le 4 juillet au plus tard.

Le Président propose de convier Messieurs BILLOT et BEUVRY à la séance du mois de juin au cours de laquelle les statuts seront votés.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

20. QUESTIONS DIVERSES

Réunion des secrétaires de mairie à la CC2SO

Le Président indique que les services de la CC2SO ont invité les secrétaires de mairie le 14 juin pour une réunion d'information. Il demande aux élus de bien vouloir libérer la matinée du 14 juin pour leurs secrétaires de mairie.

Dérogations pour les professeurs des écoles

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, évoque la question des dérogations pour les enseignants qui scolarisent leurs enfants dans l'école où ils travaillent alors qu'ils sont sectorisés ailleurs.

Le Président répond qu'il a été convenu en commission que la CC2SO interroge les services de la préfecture sur ce point.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, demande que l'attribution des dérogations se fasse de façon équitable. Si les dérogations sont refusées aux professeurs, contrairement à l'usage qui prévalait jusqu'à présent, il est à craindre que l'image de la CC2SO en souffre et que les professeurs refusent de venir travailler sur le territoire.

Le Président répond que le préfet donnera son point de vue sur le sujet.

Extension de l'EPF (établissement public foncier)

Sylvain, CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, explique que certaines régions disposent d'EPF (établissement public foncier) permettant d'aider les communes à acquérir le foncier en friche, à le démolir et à le dépolluer, afin d'envisager une reconversion du site. Il propose que la CC2SO prenne position sur une éventuelle extension de l'EPF du Nord-Pas-de-Calais à la région Hauts-de-France. Si l'extension n'était pas jugée souhaitable, il demande si la CC2SO pourrait assumer la mission de l'EPF.

Le Président explique qu'un projet d'EPF avait été proposé par le Conseil général (précédent mandat) et que la CCSOA avait délibéré favorablement sur le sujet, mais le projet n'avait pas été retenu sur le département de la Somme. L'extension de l'EPF à la nouvelle région est à l'étude, le Nord-Pas-de-Calais consulte actuellement les départements et territoires sur le sujet, mais un EPF spécifique à la Somme ne paraît pas pertinent.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, rappelle que le projet d'EPF départemental avait été porté pendant 3 ans mais qu'il n'avait pas suffisamment suscité l'adhésion, bien que le territoire de la Communauté de communes s'y soit montré favorable. La possibilité d'un EPF étendu mériterait d'être étudiée dans le cadre de la mise en place du Pôle métropolitain du Grand Amiénois qui pourrait être doté de cette compétence.

Mutualisation des dispositifs alternatifs aux produits phytosanitaires

Vincent DESMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 les collectivités n'ont plus le droit (sauf dérogation) d'utiliser de produits phytosanitaires et il propose que la Communauté de communes envisage la constitution d'un groupement d'achats afin de rechercher des solutions communes et de mutualiser les matériels alternatifs.

Le Président acquiesce et propose d'ajouter les photocopieuses à cette question.

21. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président propose de se prononcer sur le lieu du prochain Conseil Communautaire, en la salle des fêtes d'Airaines.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la tenue du prochain Conseil communautaire en la salle des fêtes Airaines.

Le Président indique que M.TOUREILLE quitte ses fonctions ; il lui remet un présent en guise de remerciement pour sa coopération.

M. TOUREILLE rappelle qu'il travaille dans les finances publiques depuis le 16 avril 1978 et à la trésorerie de Poix-de-Picardie depuis le 1^{er} octobre 2005. Il a vu la création de l'EPISSOS et de la CC2SO. Son successeur, Laurent LATOUR, sera opérationnel dès le 3 juillet 2017.

Il a beaucoup apprécié les relations de travail avec chacun des élus de la CC2SO.

Il remercie la CC2SO pour la sympathie qu'elle lui a témoignée.

Le secrétaire de séance,

Gérard GLORIEUX



Le Président,

Alain DESFOSSES

